

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 MAI 2015

<u>Présent-e-s :</u>	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Vice-président
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Secrétaire
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Membre
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général

Excusé-e-s :

Procès-verbaliste : Mme Frédérique Barbe

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate-chrétien et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. A. Krasnosselski, président, souhaite la bienvenue au public présent et aux membres de l'assemblée ; il ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. A. Walder a adressé, il y a quelques jours, un projet de résolution relatif au projet de desserte Perly sud sur la commune de Bardonnex. Selon le règlement du Conseil municipal, celui-ci peut être porté à l'ordre du jour ou repoussé à la prochaine séance.

➔ **Il est décidé, à l'unanimité, soit par 15 voix pour, de porter le projet de résolution au point VI.7 de l'ordre du jour**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 14 avril 2015
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1366 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014*
 - VI.2. *P-D-1367 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2014*
 - VI.3. *P-D-1369 Clôture de crédits d'engagement*
 - VI.4. *P-D-1370 Approbation des comptes 2014 e la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement*
 - VI.5. *P-D-1371 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2014 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)*
 - VI.6. *P-R-1037 Pour l'information et la levée du secret sur les négociations de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS-TISA)*
 - VI.7. *P-R-1038 Tram Genève-Saint-Julien – Projet de desserte Perly sud sur la commune de Bardonnex*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune autre remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2015

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 14 avril 2015 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Route du Prieur – couvercles de regards

La réparation des couvercles de regards, sis au niveau de l'ancienne boulangerie, a pris du retard. **Mme H. Schneuwly** informe que les travaux devraient débuter dans une dizaine de jours.

2. Candélabre – carrefour de la route de Fémé et du chemin du Granger

Mme H. Schneuwly informe que le candélabre situé à proximité du croisement de la route de Fémé et du chemin du Granger a été fortement endommagé. Renseignements pris, les travaux pour son remplacement avoisinent CHF 4'000.-.

3. Chemin d'Archamps – bassins versants

L'étude relative à l'assainissement des bassins versants du chemin d'Archamps progresse. L'ingénieur mandaté travaille à la modération du coût et à la simplification du tracé de la conduite d'eau qui traverse plusieurs domaines privés. **Mme H. Schneuwly** présentera un plan provisoire lors de la prochaine séance de la commission des routes, travaux et emplacements communaux.

4. Vitesse – hameau de Bardonnex

A la demande des habitants du hameau de Bardonnex, des indicateurs de vitesse ont été installés le long de la route traversant ce dernier. La vitesse des véhicules, dans cette zone limitée à 30 km/h, est trop importante et **Mme H. Schneuwly** espère que cette mesure de sensibilisation influencera le comportement des conducteurs.

Elle ajoute qu'elle a malheureusement pu remarquer une recrudescence de passages de camions sur les routes de Cugny et de Bardonnex.

5. Auberge de Compesières – dépassement budgétaire

Mme B. Guex-Crosier annonce un dépassement budgétaire sur la ligne relative à l'auberge de Compesières. Dotée d'un budget de CHF 14'000.-, il a déjà été dépensé CHF 19'000.- en raison de travaux de rénovation rendus nécessaires par l'arrivée d'un nouveau sous-locataire (changement de stores et de fenêtres, fuite dans le circuit chauffage, nettoyage du monobloc de pulsion du restaurant, etc.).

6. Fouilles archéologiques

En raison des fouilles archéologiques menées sur le site de Compesières, **Mme B. Guex-Crosier** indique que les clôtures en bois, empêchant l'accès à la cour des communs, ont été remplacées par des grilles métalliques permettant le passage des machines de chantier.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé quatre requêtes en autorisation de construire,
- fait un point de situation du plan directeur cantonal de la mobilité douce.

Commission des bâtiments et école :

Mme M. Devins indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. D. Fischer indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a décidé de repousser, à la prochaine législature, l'étude des déchetterie enterrées ainsi que la révision du règlement communal sur les déchets.

Commission des finances :

M. Ch. Hottelier indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a épluché les comptes 2014 de la commune de Bardonnex,
- a attribué une subvention à une association sportive.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. B. Boymond indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a parlé du projet d'installation d'un nouveau module au Skate-Park,
- a discuté des différents projets en cours : aménagement provisoire de la place De-Brunes et giratoire de Compesières,
- a parlé de la situation du parking dans les villages de Landecy et Croix-de-Rozon.

Commission sociale et culture :

M. J.-C. Marchand indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a pris connaissance, avec tristesse, des résultats financiers négatifs de l'association de l'EMS « Résidence de Drize ».

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1366 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014

2. P-D-1367 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2014

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui propose de traiter conjointement les deux délibérations, la délibération 1366 étant le prélude à la 1367. En effet, le premier projet permet de constater et de régulariser les dépassements dans les comptes de fonctionnement, ceux-ci ne pouvant pas être compensés par des économies sur d'autres comptes de charges.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1366.**

D – 1366 Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014

Considérant,

- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,*
- *les crédits supplémentaires de fonctionnement votés :*
 - CHF 10'000.- (délibération D-1315/2 du 8 avril 2014), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une subvention en faveur du centre de réadaptation des rapaces,

- CHF 18'000.- (délibération D-1346 du 8 avril 2014), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à la réfection du terrain C de football de Compesières,
- *les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 140'371.33**, après avoir pris en déduction les crédits supplémentaires de fonctionnement,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 5 mai 2015.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2014 pour un montant de **CHF 140'371.33**.
2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

D – 1367 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2013

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre f et 75, alinéa 1,
- *le compte administratif pour l'exercice 2013 comprenant le compte de fonctionnement et le compte des investissements,*
- *le compte financier pour l'exercice 2013, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 5 mai 2015.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.*
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de **CHF 5'311'074.23** aux charges et de **CHF 5'405'934.50** aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 94'860.27**.
3. D'approuver le compte d'investissements 2014 pour un montant de **CHF 1'474'238.65** aux dépenses et pour un montant de **CHF 3'220.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 1'471'018.65**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 1'471'018.65** par l'autofinancement à raison de **CHF 1'172'390.27** au moyen de la somme de **CHF 1'077'530.00** qui est constituée par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **CHF 94'860.27**, l'insuffisance de financement s'élevant à **CHF 298'628.38**.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **CHF 94'860.27**, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant à l'actif un montant de **CHF 25'560'614.99** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	11'457'762.53
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	14'102'852.46
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	CHF	0.00
Total de l'actif	CHF	25'560'614.99

Et au passif un montant de **CHF 25'560'614.99** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	821'644.40
- Dettes à court, moyen et long terme (natures 21 et 22)	CHF	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	131'572.25
- Provisions (nature 24)	CHF	519'392.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les Préfinancements (nature 28)	CHF	447'486.99
- Fortune nette (nature 29)	CHF	23'640'519.35
Total du passif	CHF	25'560'614.99

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à **CHF 20'300'000.00** ; à ce montant s'ajoutent l'engagement de leasing (photocopieuse) pour **CHF 34'765.00** et une garantie bancaire en faveur de la direction générale de la nature et du paysage, concernant la requête d'abattage sur le crédit d'étude pour la construction d'une halle pour des activités artisanales, pour **CHF 50'000.00**.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit 15 voix pour.

3. P-D-1369 Clôture de crédits d'engagement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle qu'il s'agit d'une délibération classique permettant de constater les dépenses effectives faisant suite aux crédits d'investissements votés. A ce jour, un seul crédit peut être bouclé, soit celui relatif aux travaux d'entretien de l'école 1900.

- ➡ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1369.**

D – 1369 Clôture de crédits d'engagement

Considérant,

- l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- la délibération du 4 mars 2014 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE L'ÉCOLE 1900 et le montant de la dépense s'élevant à CHF 298'844.20,
il apparaît une économie de CHF 1'155.80,

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De prendre acte de cette économie constatée de CHF 1'155.80.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

4. P-D-1370 Approbation des comptes 2014 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui passe en revue les comptes annuels 2014, présentant un excédent de revenus de CHF 55'267.39 et validés par le Conseil de Fondation le 23 avril dernier. Se référant au rapport de gestion de la FCBL (Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement), elle indique que trois changements de locataires ont eu lieu durant l'année. Elle énumère les travaux d'entretien et les rénovations entreprises en 2014 dans les différents immeubles et liste ceux envisagés en 2015. L'état catastrophique de l'enrobé en pignon de l'immeuble 5, 7, 9 chemin d'Archamps et permettant également l'accès à l'immeuble 11, 13 et 15 chemin d'Archamps, quoique partiellement réparé ces derniers mois, préoccupe toujours le Conseil ; il sera discuté en 2015 sur une répartition équitable des frais d'entretien de l'ensemble des parcelles, y compris des places de jeux, entre tous les propriétaires.

M. Ch. Hottelier demande quel impôt paie la FCBL ?

M. A. Walder, trésorier de la FCBL, l'informe que la Fondation ne paie que l'impôt immobilier complémentaire, celui-ci se monte à environ CHF 45'000.-. Il ajoute que, comme toute fondation, la FCBL est exonérée des impôts sur le capital et le bénéfice.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1370.**

P-D-1370 Approbation des comptes 2014 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,

- *l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 23 avril 2015,*
- *le rapport de contrôle du 17 mars 2015 délivré par BfB, société fiduciaire Bourquin frères et Béran SA,*
- *le rapport de gestion 2014 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'approuver les comptes 2014 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - le compte de résultats pour un montant de CHF 1'568'543.70 aux revenus et de CHF 1'513'276.31 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 55'267.39.
 - le bilan s'élevant à CHF 23'191'229.38 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2014.

Cette délibération est adoptée par 14 voix pour, une abstention.

5. P-D-1371 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2014 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui commence par le bon côté des choses, soit par parcourir les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, qui présentent un bénéfice de CHF 6'555.70. Elle relève une augmentation de la provision pour grands travaux de CHF 30'000.- en 2014 et une réindexation du droit de superficie en fonction du coût de la vie. Se référant au prêt d'un million accordé à l'association de l'EMS « Résidence de Drize », elle indique que la Fondation négociera prochainement un plan de remboursement.

Mme M. Barrillier demande ce qu'est un passif transitoire ?

Mme B. Guex-Crosier lui répond qu'il s'agit de charges payées d'avance.

Avant de poursuivre avec les comptes de l'association qui présentent une perte de CHF 415'210.92 en 2014, soit un résultat négatif cumulé de CHF 959'479.47, **Mme B. Guex-Crosier** rappelle que la Fondation est la propriétaire du bâtiment et de son mobilier, contrairement à l'association qui exploite l'établissement.

La situation de l'association n'est pas bonne mais elle n'est pas dramatique car elle est couverte par le prêt de la Fondation d'un million. Néanmoins, le bureau du Conseil de Fondation a pris des mesures assez strictes et il a été constaté, lors du premier trimestre 2015, un bénéfice de CHF 30'000.- laissant présager un bénéfice annuel d'environ CHF 80'000.-.

Elle ajoute que la situation de l'association a été particulièrement difficile en 2014 en raison de la décision de l'Etat du versement d'une annuité entièrement à sa charge, de quelques litiges avec des membres du personnel qu'il a fallu solder, de la création de provisions sur débiteurs, d'un rattrapage TVA, de provisions dues à des paiements incomplets des caisses maladie et enfin de cours de formation offerts au personnel dont les frais de remplacement ont mal été évalués.

L'association devrait rétablir la situation même si cela prendra quelques années. Il faut savoir que si un EMS fait un bénéfice, il est censé en verser le 50% à l'Etat de Genève, ce pour autant qu'il n'ait pas de perte. Avec CHF 950'000.- de pertes cumulées, l'association devrait être tranquille quelques années mais il ne faut pas oublier que chaque quatre ans, le plan quadriennal remet à zéro les compteurs. Une négociation avec l'Etat devra donc être engagée afin que la perte soit prise en considération au-delà de 2017.

Elle termine en relevant le très bon taux d'occupation qui s'élève à 99.77% et le fait que la moitié des résidents sont issus des communes de Carouge, Troinex et Bardonnex.

M. P. Barbey demande si les employés concernés par les litiges sont partis avec « un parachute doré » ?

Mme B. Guex-Crosier l'informe qu'on ne peut pas parler « de parachute doré » mais d'indemnités.

M. J.-C. Marchand ajoute que ces indemnités ont très certainement été moins onéreuses que l'engagement d'une procédure longue et coûteuse.

Se référant aux comptes de la Fondation, il a été dit que l'augmentation du droit de superficie était liée au coût de la vie ces cinq dernières années. Or, depuis 2009, le coût de la vie se monte à environ 1%, ce qui se traduirait par une augmentation de CHF 1'800.- (une augmentation de CHF 5'742.- figure dans les comptes 2014).

M. A. Walder propose à Mme B. Guex-Crosier de se renseigner sur la méthode de calcul.

Mme B. Guex-Crosier indique qu'il faut tenir compte du coût de la vie depuis 2006, date à laquelle la promesse de constitution du contrat de superficie a été signé. Elle vérifiera toutefois le chiffre auprès du Conseil de Fondation.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1371.**

D-1371 Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2014 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize » (b)

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,*

- *le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire AUREFI,*
- *l'assemblée générale du 27 avril 2015 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été approuvés à l'unanimité.*

Sur proposition du maire et des adjointes,

➔ **le Conseil municipal décide**

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'490'767.50 de charges et de CHF 1'497'323.20 de revenus, le gain s'élevant à CHF 6'555.70.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 6'555.70.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 24'571'068.91.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2014 de l'association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'624'146.72 de charges et de CHF 9'208'935.80 de revenus, la perte s'élevant à CHF 415'210.92.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 415'210.92.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'497'773.99.

Cette délibération est adoptée par 14 voix pour, 1 abstention.

6. P-R-1037 Pour l'information et la levée du secret sur les négociations de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS-TISA)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. Ch. Hottelier**, auteur de la résolution, qui explique que, suite à l'échec en 2001 du Programme de Doha et sur pression des Etats-Unis d'Amérique, des groupements privés ont essayé de contraindre les Etats à les laisser agir et intervenir dans des domaines gérés habituellement par les collectivités publiques telles qu'Etats, cantons ou encore communes. Ces négociations pour un Accord sur le Commerce des Services (ACS), menées par 25 pays, dont la Suisse et l'Union européenne, sont tenues dans le secret, ce qui constitue un acte antidémocratique. Pour ces raisons, il faudrait que les communes, cantons ou encore parlementaires fédéraux fassent pression sur le Conseil fédéral afin de rendre publique le contenu des négociations et, in fine et quelque soit le résultat des accords, qu'il soit soumis à votation.

M. P. Barbey précise que l'intention des ACS est de faire commerce avec les services des collectivités publiques (cantons, communes, etc.). Est-ce que tout est marché ? Est-ce que la santé, l'eau, le service du feu est commerce ? S'il y a question, il doit y avoir débat et pour cela, il faut que l'information circule et qu'il y ait de la transparence. Pour ces raisons, **M. P. Barbey**, au nom de Bardonnex Alternative, invite ses collègues à voter en faveur de cette résolution.

M. G. Rana Zolana demande pourquoi il est demandé au Bureau du Conseil municipal d'écrire au Conseil fédéral et non à l'Exécutif ?

Selon **M. Ch. Hottelier**, le Conseil municipal représente la population, le délibératif, et il demande au premier citoyen de la commune, M. A. Krasnosselski, son président, d'entreprendre les démarches auprès du Conseil fédéral.

M. G. Rana Zolana n'arrive pas à estimer l'impact qu'aura cette démarche.

M. Ch. Hottelier précise qu'il serait idéal que plusieurs communes du canton de Genève, voire de Suisse, fassent la même démarche. Il n'est bien entendu pas interdit à l'Exécutif de l'entreprendre en son nom.

Mme M. Barrillier propose de soumettre la question à l'Association des communes genevoises (ACG) afin de savoir de quelle manière est perçue cette problématique sur le territoire cantonal. Elle craint que cette initiative communale ne soit pas prise en considération, et à sa juste valeur, par le bureau fédéral.

Selon **M. Ch. Hottelier** et sauf erreur de sa part, l'ACG représente le lobby des communes auprès du canton, elle est entendue et possède un certain pouvoir. Néanmoins, liberté est donnée à chaque conseil municipal de prendre une décision indépendamment de cette association. Il ajoute que ce point a été ou sera à l'ordre du jour d'autres conseils municipaux du canton, tels Le Grand-Saconnex, Meyrin, Carouge.

M. D. Fischer estime que ce sujet est problématique et délicat. Il est en effet difficile, pour un membre de Conseil municipal, de prendre clairement position, face à des mouvements qui s'autoproclament maîtres du suivi de certaines décisions, alors qu'il ne connaît pas le contenu de ces dernières. Bien que perplexe quant à l'utilité de la résolution proposée mais néanmoins favorable à plus de transparence, il votera en sa faveur.

M. P. Barbey ajoute qu'il s'agit essentiellement d'obtenir de l'information sur ce qui se discute entre hauts fonctionnaires et diplomates. Il serait regrettable que cette manière secrète de procéder, assez courante au niveau de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique, devienne monnaie courante en Suisse et qu'elle gangrène le système fédéraliste et démocratique suisse.

Selon **M. L. Lavarini**, obtenir de la transparence est assez légitime mais que fera-t-on des informations obtenues ? Quel risque peut-on encourir à avoir connaissance de celles-ci ? Elles pourraient en effet être mal utilisées ou interprétées.

Pour **M. Ch. Hottelier**, avoir connaissance de la matière discutée permettrait au peuple suisse de mieux se positionner s'il devait y avoir référendum.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1037.**

R-1037 Pour l'information et la levée du secret sur les négociations de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS-TISA)

Considérant,

- que le Conseil fédéral participe à des négociations sur l'Accord sur le Commerce des Services (ACS ou TISA en anglais),
- que cet accord menace l'existence des services publics en les ouvrant entièrement à la concurrence internationale,
- que ce projet d'accord, comme d'autres traités de « libre-échange » et « d'ouverture des marchés à la concurrence », se fonde sur des systèmes contraignants qui réduisent fortement l'autonomie et la maîtrise des États et des populations, en instituant par exemple des cours de justice spéciale échappant au droit des États contractants,
- que ces accords peuvent potentiellement remettre en cause des politiques publiques choisies démocratiquement par la population et ses élus, et donc concerner les politiques de services mises en place par les communes,
- que nos principes démocratiques exigent que les Chambres fédérales puissent débattre et prendre position sur des propositions plutôt que d'être mises devant le fait accompli par leur Exécutif, et que cet accord échapperait au droit de référendum populaire.

➔ **Le Conseil municipal invite son Bureau à écrire au Conseil fédéral afin de demander :**

1. De lever le secret sur les négociations de l'Accord sur le Commerce et les Services (ACS-TISA).
2. D'informer les Chambres fédérales, les parlements cantonaux, les gouvernements cantonaux, les autorités communales et la population sur le contenu de ces négociations.
3. D'inclure dans la délégation suisse négociant cet accord des représentants des milieux économiques, syndicaux et politiques.
4. De soumettre au droit de référendum tout accord signé dans le cadre de ces négociations.

Cette résolution est adoptée par 10 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions.

7. P-R-1038 Tram Genève-Saint-Julien – Projet de desserte Perly sud sur la commune de Bardonnex

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**, qui explique qu'il y a une certaine urgence à traiter ce dossier. Il ne reste en effet qu'une séance du Conseil municipal avant la torpeur estivale et il craint qu'une mise à l'enquête publique ne paraisse au début juillet.

Le plan directeur cantonal a été accepté par la Confédération avec un certain nombre de points à corriger, dont certains touchent la commune de Bardonnex puisqu'il s'agit notamment du déclassement de terrains pour mener à bien les projets du canton et de zone agricole en surface d'assolement (SDA), surface d'assolement qui doit être conservée pour l'approvisionnement de la Suisse. Le Conseil d'Etat est en passe d'annoncer que le déclassement de zone agricole en surface d'assolement sera réservé aux grands projets et que les projets de moindre importance seront au plus tôt repoussés à 2023, année de révision du plan directeur cantonal.

La desserte Perly sud envisagée se situe au cœur d'une zone agricole en surface d'assolement et, afin qu'elle ait une utilité pour la commune de Bardonnex, M. A. Walder demandait, dans un courrier qu'il a adressé au DETA (Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture) le 30 mars 2015, que la zone soit développée et déclassée dans son intégralité. Or, il apparaîtrait que le DETA ne demanderait que le déclassement de l'assiette de la desserte, le reste de la zone faisant partie des prérogatives du DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie). L'Etat arriverait à faire quelque chose de la main droite sans connaître les réactions de sa main gauche ! Ceci inquiète fortement M. A. Walder.

Il rappelle que dans la discussion informelle menée jusqu'à ce jour, la commune de Bardonnex avait proposé de renoncer à du logement pour ne faire que de l'activité, de déclasser en une seule fois l'ensemble de la zone, d'obtenir un accord de principe de la Confédération pour un restoroute avec une sortie alimentant la zone industrielle et un P+R dans le même périmètre.

En vue des négociations difficiles à venir, M. A. Walder pense qu'il serait judicieux que le Conseil municipal prenne position par le biais de la résolution proposée ; celle-ci pouvant bien entendu être modifiée ou renvoyée en commission.

L'arrivée du tram Genève-Saint-Julien-en-Genevois a provoqué la réflexion quant à la réalisation d'une desserte, la route de Saint-Julien étant trop étroite pour accueillir le trafic régulier et les transports publics en site propre. Un évitement par le village de Perly en contournant la mairie puis en revenant en ligne droite vers la route de Saint-Julien a été suggéré mais la commune de Perly-Certoux n'en veut pas. Pourquoi l'avis de Perly-Certoux devrait primer sur celui de Bardonnex ? La commune de Perly-Certoux ne veut pas non plus du P+R initialement prévu sur son territoire, pourquoi la commune de Bardonnex devrait également accepter que celui-ci soit reporté sur ses terres ? Le comble de tout est que la commune de Perly-Certoux maintiendra, dans son plan directeur, une planche concernant la commune de Bardonnex afin de renseigner ses habitants sur le développement de la zone. Vu d'un autre œil, ceci pourrait permettre aux autorités perlysiennes d'avoir un contrôle sur cette portion de territoire bardonnésien.

Dans tous les cas, cette zone est très convoitée et la commune de Bardonnex devrait avoir son mot à dire sur la manière dont elle entend l'aménager.

Il s'agit pour **M. P. Barbey** d'une excellente initiative. Il est en effet grand temps « d'arrêter le train » vu le manque d'intercommunalité et de concertation entre les différents acteurs. Il est toujours surpris de voir que pour un simple projet d'immeuble, l'Etat fait traîner l'avancement des dossiers en demandant une foule de compléments alors que pour la réalisation d'une route, vecteur important d'urbanisation, les discussions et informations sont très limitées. Concernant plus particulièrement la résolution proposée, il suggère de la limiter au premier décide. Si cet amendement devait être refusé, M. P. Barbey, souhaiterait l'ajout d'un sixième décide stipulant l'intégration du raccord de l'évitement du village de Bardonnex (chemin des Chouettes).

Faisant suite à la question de M. Ch. Hottelier s'interrogeant sur la desserte traversant initialement le village de Perly, **M. A. Walder** indique que la commune de Bardonnex n'a pas été invitée à la table des négociations lorsque l'Etat a fait part, à la commune de Perly-Certoux, de ses attentes par rapport au plan directeur cantonal. Certaines conditions ont alors été posées sans concerter les autres communes concernées (Plan-les-Ouates et Bardonnex).

Le logement étant un point sensible sur le canton de Genève et malgré l'excentration de la zone, **M. Ch. Hottelier** se demande si le maintien du quatrième décide est judicieux.

M. A. Walder pense que cette exigence peut en effet être supprimée ; avec la problématique des surfaces d'assolement, le canton aura probablement pour priorité de déclasser de telles zones si elles sont dévolues au logement.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la proposition de M. P. Barbey de ne maintenir que le premier décide. Cette proposition est acceptée par 9 voix pour, 6 voix contre.**

➔ **Le président soumet alors au vote la résolution 1038 amendée.**

R-1038 Tram Genève-Saint-Julien – Projet de desserte Perly sud sur la commune de Bardonnex

Considérant,

- *le projet de desserte sud de Perly pour accompagner l'arrivée du tram entre Genève et Saint-Julien,*
- *le projet d'agglomération et le plan directeur cantonal, plus particulièrement la fiche P11 des Grands projets,*
- *la séance tenue le 16 octobre 2014 à Plan-les-Ouates et l'annonce d'un P+R sur la commune de Bardonnex,*
- *l'absence d'invitation de la commune de Bardonnex concernant le COPIL transfrontalier depuis que le projet a pris une importance considérable pour la commune de Bardonnex,*
- *l'absence de réponse à un courriel de Monsieur le Maire du 17 octobre 2014 à l'attention de la Direction générale des transports,*
- *l'absence de réponse au courrier de Monsieur le Maire du 30 mars 2015 à l'attention de Monsieur le Conseiller d'Etat, en charge du DETA.*

➔ **Le Conseil municipal décide**

1. De s'opposer au seul déclassement de l'assiette de la route de desserte prévue dans le projet de desserte Perly sud afin d'accompagner l'arrivée du tram Genève - Saint- Julien.

Cette résolution est adoptée par 14 voix pour, 1 abstention.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

Son année de présidence et la législature prenant fin, **M. A. Krasnosselski** prononce ces quelques mots :

« Monsieur le maire, cher Alain, Mesdames les adjointes, chères Béatrice et Helen, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues, Monsieur le secrétaire général, cher Claude, Madame la secrétaire générale adjointe et procès-verbaliste, chère Frédérique, cher public,

Nous voilà presque arrivés à la fin de cette séance, qui est la dernière de l'actuelle législature et qui plus est, représente la clôture d'un cycle démocratique, celui de l'ancienne Constitution de la République et Canton de Genève. C'est également la dernière séance de mon année de présidence à laquelle vous m'avez élu au mois de mai 2014. Il est vrai que les débuts ont été en quelque sorte anecdotiques, puisque la première séance de cette présidence, celle du mois de juin 2014, a été annulée pour manque de substance. Avant tout, je tiens à souligner ici mon estime envers vous tous et toutes pour la qualité des débats.

Même si certains dossiers ont eu de la peine à avancer, principalement à cause de contraintes objectives (compétences commune canton, durée des études de projets, etc.), mais aussi dû à une lenteur certaine des travaux dans certaines commissions, nous avons pu accomplir notre travail d'élus sans entrave. Nous avons siégé huit fois, dont une séance marathon de 3h30 en octobre dernier et deux relativement expéditives de 0h50, sans pour autant battre le record de durée encore en vigueur. Plusieurs délibérations et résolutions ont été prises.

Ceci est un moment d'indéniable émotion, car il s'agit aussi de prendre congé de plusieurs d'entre nous qui n'ont pas souhaité se représenter aux élections pour un nouveau mandat. C'est aussi un moment d'espoir, suscité par l'engagement de ceux qui veulent continuer de s'investir et celui des nouveaux élus qui souhaitent participer activement au développement futur de notre commune. J'adresse d'ores et déjà mes félicitations aux nouveaux élus qui siégeront ici même dès le mois de juin prochain, tout en leur souhaitant de faire mieux que ce que nous avons fait. Je tiens à saluer ici ces vocations, anciennes et futures qui, malgré les difficultés inhérentes à l'emploi du temps tant sur le plan professionnel que privé, montrent bien la vigueur de notre démocratie. Et pourtant, j'ai un regret, celui de voir que lors de la législature à venir, la représentation politique sera privée d'une composante devenue historique dans notre commune. Je fais référence bien sûr à l'absence d'une liste Bardonnex Alternative lors des récentes élections. C'est dommage pour la richesse des débats et pour la plénitude de la vie démocratique.

Je tiens tout d'abord à remercier ici les membres du Bureau ainsi que Monsieur le Maire et Mesdames les Adjointes pour la diligence constructive des séances. Mes remerciements vont ensuite à chacune et chacun d'entre vous pour la qualité des débats, le caractère constructif des interventions, le respect envers tout un chacun, même lorsque des divergences évidentes étaient manifestes. Chaque sensibilité autour de cette table a pu s'exprimer sans entrave et fait valoir ses arguments.

Je voudrais également adresser mes remerciements à l'administration, chère Frédérique, cher Claude, mais aussi, chères Laura et Giulia sans oublier Joaquim qui ont été d'une indestructible aide tout au long de cette législature. Sans leur disponibilité, leur dévouement et leur gentillesse, rien n'aurait pu être réalisé de manière efficace.

A vous toutes et tous un grand merci pour votre indulgence envers mes cafouillages inhérents au manque d'expérience et aux hésitations. Vos marques de confiance et votre tolérance m'ont beaucoup touché.

A la fin de la séance et comme le veut la tradition, je vous convie à partager le verre de l'amitié dans la salle des commissions.

Je vous remercie de votre attention et vous invite maintenant à passer aux divers. »

1. Wi-Fi

Sans vouloir se soucier des résultats de football ou de hockey sur glace, **M. L. Lavarini** signale que le Wi-Fi fonctionne très mal ce soir.

2. Candélabre endommagé à Landecy

M. B. Boymond demande si la mairie connaît le nom de la personne qui a endommagé le candélabre à Landecy.

Mme H. Schneuwly répond par la négative.

3. SINGLA Népal

Mme S. Schrag se fait la porte-parole de l'association SINGLA Népal avec laquelle l'association Festiverbant est liée depuis plusieurs années et qui a été bénéficiaire, à plusieurs reprises, de dons versés par la commission environnement et développement durable. Ces derniers ont permis la construction d'une école, de puits et de fontaines qui ont été sévèrement endommagés ou entièrement détruits par les récents tremblements de terre. L'association a fait part à Mme S. Schrag de sa demande de soutien financier pour la réparation et la reconstruction de bâtiments et des arrivées d'eau potable dans les différents villages. A cet effet, Mme S. Schrag préparera un projet de délibération pour la prochaine séance du Conseil municipal et se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

4. Chemin d'Archamps

Une habitante du 11, chemin d'Archamps a signalé à **Mme L. Nicolet** que ce n'était certainement pas un hasard si les trous conséquents qui parsemaient l'accès au 5, 7, 9, 11, 13 et 15 chemin d'Archamps ont été comblés juste avant les élections !

Elle ajoute qu'elle a particulièrement apprécié les 15 mois passés au sein du Conseil municipal de Bardonnex.

5. Déchetteries enterrées

Selon le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril dernier, **M. D. Fischer** a pris bonne note que la *CEDD prenait acte, dans sa séance du 5 janvier 2015, de l'étude pour l'implantation de déchetterie enterrées au stade Alfred-Comoli à Compesières et au chemin d'Archamps*. Il tient à citer un extrait du procès-verbal de ladite séance de commission : « *Helen Schneuwly informe de l'avancement des travaux concernant ce sujet (ndlr. Déchetterie enterrées). L'étude d'Ecoservice a été rendue, concernant celle du chemin d'Archamps, ainsi que pour le stade, sont en bonne voie. Un rendez-vous avec est agendé* ». Il ne ressort rien de l'emplacement final, ni sur le fonds de la discussion. De là à valider sur le siège sans étudier complètement le sujet, il n'est pas d'accord.

Se référant à la même séance du Conseil municipal, **M. A. Walder** regrette que la commission ait laissé, au mois de janvier, avancer l'étude pour refuser, deux mois plus tard, l'emplacement choisi. Ce d'autant plus que le sujet était étroitement lié, par le biais d'une demande d'autorisation de construire, à la rénovation du bâtiment du stade. Si les éléments énoncés en mars l'avaient été au mois de janvier, l'étude n'aurait probablement pas été engagée.

6. Remerciements et regrets

M. G. Rana Zola adresse ses sincères remerciements à M. A. Krasnosselski pour son année de présidence et exprime ses regrets à ses collègues qui quittent le Conseil municipales et auxquels il souhaite tout de bon pour l'avenir. Il adresse également ses sincères remerciements à l'Exécutif et à l'administration.

Mmes M. Barrillier et M. Devins, MM. B. Boymond, J.-C. Marchand, N. Dewaele, Ph. Heimo et P. Barbey s'associent aux remerciements et regrets prononcés précédemment

De ses 12 années passées autour de la table du Conseil municipal, **M. Ch. Hottelier** garde en mémoire quelques dates particulières ; en octobre 2006, après la prestation de serment de Mme M. Meyer Harbarth, le Conseil municipal de Bardonnex était à majorité féminine et composé de 9 femmes et 8 hommes ; quelques années plus tard, lors d'une égalité de vote, le président en place, M. M. Bohren, avait dû trancher, ce qui n'est pas souvent arrivé ; enfin, l'installation d'un couvert dans la cour de la commanderie lui permettant de mettre son cycle à l'abri.

Mme F. Parisod Nicolet regrette le départ de Bardonnex Alternative, groupe politique mesuré et auteur de nombreuses propositions.

Mmes B. Guex-Crosier et H. Schneuwly, M. A. Walder ont également une parole pour les membres du Conseil municipal sortant, continuant ou arrivant. Ils les remercient de leur présence et leur souhaitent bonne chance dans leurs activités au sein ou à l'extérieur du Conseil municipal.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement	- . - . -		
	Bâtiments et école	13.05.15	18h30	Salle des commissions
	EDD	18.05.15	18h30	Salle des commissions
	Finances	- . - . -		
	Routes, travaux, et emplacements	28.05.15*	17h00	Salle des commissions
		28.05.15	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	- . - . -		
	*A 17h la commission Routes, travaux et emplacements communaux reçoit une délégation de jeunes pour étudier ensemble la réalisation d'un « half-pipe » au Skate-Park de Compesières.			
	Séance d'installation du nouveau Conseil municipal	02.06.2015		

Bureau	11.06.15	18h30	Mairie
Conseil municipal	23.06.15	20h30	Salle des chevaliers
Course du Conseil municipal	06.06.2015		
Cérémonie de passation de commandement de la compagnie des sapeurs-pompiers	13.06.2015		

Avant de clore la séance et respectant la coutume, les membres du bureau marquent le départ de leurs collègues en leur offrant quelques cadeaux.

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h37.

Alexandre Krasnosselski, président

Genève, le 15 mai 2015/fb